

## SOMMAIRE

### Édito : le mot du Directeur des Études et de la Surveillance des Paiements Relations de Place

- Donnez votre avis sur le design des futurs billets en euro !
- L’empreinte carbone et environnementale des moyens de paiement
- Billets 5€ : un enjeu de qualité au cœur des travaux de la filière
- Les initiatives du CNMP en matière de robustesse

### « Vu d’ailleurs »

- Pays-Bas : un nouveau cadre législatif pour garantir l’accès aux espèces
- États-Unis : évolution des paiements en espèces
- Les représentations sur les billets américains : un cas unique ?

## Édito : le mot du Directeur des Études et de la Surveillance des Paiements



Le secteur fiduciaire européen est à l’aube d’une évolution majeure. La décision que prendra le Conseil des Gouverneurs en fin d’année sur le design retenu pour la future gamme de billets en euros aura un impact sur l’ensemble des citoyens de la zone euro, et même au-delà.

En effet, le choix d’un billet n’a rien d’anodin. L’objectif de l’Eurosystem est de renforcer le sentiment d’identité européenne à travers un design moderne et attractif, proche des citoyens et auquel ils peuvent s’identifier.

Aussi, vous pourrez lire dans cette nouvelle édition de la Lettre du fiduciaire que les citoyens européens vont être consultés entre la fin du mois de juillet et le début du mois de septembre. Il s’agit d’une occasion rare, ouverte à tous, de pouvoir donner son avis sur les projets en lice.

Je vous invite à prendre quelques minutes, depuis votre smartphone, pour répondre à la consultation publique. Dès la fin du mois de juillet des actions de communication sont prévues, que ce soit aux niveaux européen ou français. Il est important que le secteur fiduciaire français soit mobilisé et relaie au maximum auprès de l’ensemble de nos concitoyens cette consultation.

Également en lien avec le design des billets, mais dans une tout autre optique, il nous a paru intéressant de mettre en perspective les récentes décisions du Président des Etats-Unis d’apposer sa signature sur les billets et d’apparaître sur certaines dénominations. Ces décisions, inédites dans l’histoire américaine, sont aussi atypiques si l’on fait une comparaison avec les autres grands pays démocratiques. Une preuve supplémentaire, s’il en était besoin, que le design des billets n’est certainement pas neutre, quelles que soient les époques ou les pays concernés.

Cette publication aborde aussi le thème de l'accessibilité aux espèces à travers l'exemple des lois récemment votées aux Pays-Bas, pour préserver l'accessibilité aux espèces pour la population. Ces évolutions s'inscrivent dans le contexte de la baisse tendancielle des paiements en espèces, qui est aussi observée Outre-Atlantique. Vous pourrez ainsi découvrir les résultats de l'équivalent de l'enquête SPACE aux Etats-Unis.

Bien entendu, la situation géopolitique internationale reste très tendue et la résilience du secteur fiduciaire français peut être mise à l'épreuve à tout moment pour faire face à des risques de natures extrêmement variées. Aussi, le CNMP a acté la décision de réactiver la Task Force Robustesse, constituée pour rappel au moment de la crise COVID. Elle débutera ses travaux cet été avec pour objectif de mettre à jour et d'enrichir notre outillage de mesures pour assurer la robustesse de la filière.

## Donnez votre avis sur le design des futurs billets en euro !

**Cet été le grand public va être consulté sur les designs de la nouvelle gamme de billets en euros : une étape clé et une opportunité unique de pouvoir donner votre avis sur les designs en lice de la nouvelle gamme de billets en euro. La consultation sera simple, rapide et pourra être faite depuis tout appareil connecté à Internet.**

Dans le cadre de la refonte de sa future gamme de billets « ES3 », la BCE ouvre une nouvelle phase de consultation publique afin de départager les designs finalistes. Pour rappel, le Conseil des gouverneurs a approuvé le processus de conception des nouveaux billets en 2021. En 2023 une vaste consultation ayant mobilisé plus de 365 000 Européens et des panels d'experts a permis de retenir deux thèmes pour les futurs billets : « La culture européenne : un héritage commun » et « Fleuves et oiseaux : force et diversité ». Puis, le 31 janvier 2025, la BCE a franchi une nouvelle étape clé en définissant les motifs devant illustrer ces deux thèmes (cf. [Lettre du Fiduciaire 19](#)).



Aujourd'hui, le processus entre dans une nouvelle phase décisive : des propositions de design, pour chacun des deux thèmes, ont été sélectionnées et seront soumises à l'avis du public entre la fin du mois de juillet et le mois de septembre 2026. Chaque citoyen européen est invité à exprimer sa préférence pour élire son design favori !

**Pour plus d'information sur les nouveaux billets et retrouver le lien de l'enquête, vous pouvez consulter la page du site de la BCE dédiée : [Les futurs billets](#).**

*Une fois sur le site, les différents designs seront proposés dans un ordre aléatoire. Il suffira alors de cliquer sur une échelle de préférence de 1 à 5 allant de « j'adore » à « je déteste » pour chaque design. Il vous sera ensuite demandé les raisons de votre choix : ce que vous appréciez ou n'appréciez pas à travers des réponses types pré-saisies que vous aurez simplement à sélectionner. Vous aurez enfin un champ pour les commenter librement si vous le souhaitez.*

Cette consultation ouverte à tous est pensée pour être simple, rapide. En quelques clics depuis un smartphone ou un ordinateur, on pourra découvrir les visuels, les comparer et donner son avis sur ses designs préférés. Une occasion unique d'avoir une action concrète sur les billets en euro que vous aurez en poche.



Image générée par IA illustrant l'opportunité offerte au public de donner son avis sur le futur design. La consultation est ouverte à tous.

En complément de cette consultation, un sondage sera mené par Ipsos auprès d'échantillons représentatifs dans chaque pays. Le design finalement retenu devrait être dévoilé à partir de décembre 2026.

**Nous comptons sur votre mobilisation pour que la France puisse témoigner d'un nombre de réponses en rapport avec son importance dans la zone euro et le secteur fiduciaire européen. Les Français avaient été moins mobilisés que d'autres pays voisins lors de la campagne de 2023 sur les thèmes. Cette campagne de consultation est aussi l'occasion de montrer notre attachement aux espèces et notre intérêt pour cette nouvelle gamme de billets.**

**N'hésitez pas à en parler à votre direction de la communication et autour de vous !**

## L'empreinte carbone et environnementale des moyens de paiement de détail

**Le CNMP a mené un travail sur l'empreinte environnementale des moyens de paiement de détail, fondé sur un recensement des études existantes et des pratiques mises en œuvre par les acteurs de la filière. Ce travail met en évidence à la fois la faiblesse globale de l'impact environnemental des paiements et les difficultés méthodologiques qui limitent la comparabilité des résultats.**

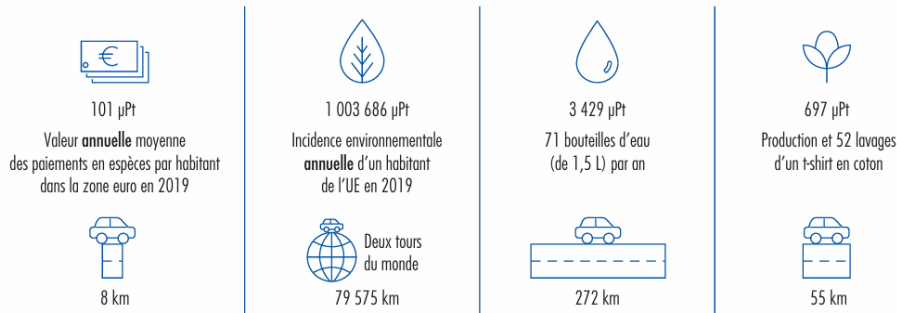
L'empreinte environnementale des moyens de paiement de détail demeure très faible au regard des autres activités économiques. Par exemple, l'impact annuel des paiements en espèces en zone euro représente 101 micropoints, soit moins de 0,01 % de l'empreinte environnementale d'un habitant de la zone euro.

Les paiements scripturaux présentent en moyenne une empreinte carbone légèrement inférieure à celle des espèces par transaction, mais les écarts restent limités et très sensibles aux hypothèses retenues (périmètre, prise en compte des équipements ou des déplacements) ;

Les résultats deviennent plus nuancés dans les analyses multicritères, certaines études montrant un impact environnemental global (Comprenant plus de dimensions que la simple empreinte carbone, comme l'épuisement des ressources ou l'acidification des eaux) plus élevé pour la carte que pour les espèces.

Les cryptoactifs se distinguent fortement par une empreinte environnementale très élevée, sans commune mesure avec les autres moyens de paiement.

(en micropoint,  $\mu\text{Pt}$ )



Source : PEF billets (2023)

Toutefois, ces résultats doivent être interprétés avec prudence en raison d'importantes limites méthodologiques :

- Les périmètres d'analyse varient fortement d'une étude à l'autre (transaction seule vs cycle de vie complet), ce qui affecte significativement les estimations ;
- La plupart des travaux se concentrent sur les émissions de gaz à effet de serre, faute de données suffisantes pour intégrer d'autres dimensions environnementales ;
- L'absence de données harmonisées et la diversité des hypothèses limitent la robustesse des comparaisons.

Parallèlement, l'ensemble des acteurs de la filière a engagé des démarches visant à réduire l'empreinte environnementale des paiements sur l'ensemble de leur cycle de vie :

- Amélioration de l'efficacité énergétique et recours accru aux énergies bas carbone, notamment dans la production et la gestion des billets ou des infrastructures numériques ;
- Utilisation de matériaux plus durables et intégration de critères environnementaux dans les achats et les relations fournisseurs ;
- Transformation des chaînes logistiques, avec une optimisation des transports et un recours croissant à des carburants alternatifs ou à des véhicules électriques ;
- Développement des pratiques de recyclage et de prolongation de la durée de vie des équipements (cartes, terminaux, billets).

**Au total, ce travail souligne que l'amélioration des méthodes de mesure constitue un enjeu central, malgré une empreinte environnementale globale limitée des moyens de paiement. Le renforcement de la disponibilité des données et l'harmonisation des approches apparaissent indispensables pour guider efficacement les stratégies de réduction d'impact et consolider la dynamique de verdissement engagée par l'ensemble de la filière.**

## Billet de 5 € : un enjeu de qualité au cœur des travaux de la filière

Petite coupure du quotidien, le billet de 5 € joue un rôle essentiel dans les paiements de proximité. Il est pourtant aujourd'hui au cœur d'un enjeu majeur pour la filière fiduciaire : la qualité des billets qui circule n'est pas satisfaisante et l'offre peine à satisfaire la demande. Face à ce constat partagé, la Banque de France a engagé des travaux avec les banques et les transporteurs de fonds et plusieurs expérimentations sont en cours sur le territoire.

### Une coupure atypique

Le billet de 5 € présente des spécificités qui le distinguent nettement des autres coupures.

- Il circule principalement dans les transactions de faible montant, avec une rotation très rapide. Son usure est de fait prématurée.
- Il est essentiel au rendu monnaie des commerçants mais est très rarement distribué via les distributeurs de billets, ce qui en fait un billet « rare ». Parce que les billets de 5€ sont rares aux yeux des commerçants, ces derniers sont peu enclins à les verser à leur banque. Les billets de 5€ reviennent donc peu dans les circuits de tri.

Finalement, le retour insuffisant des billets de 5€ vers les caisses de la Banque de France ne permet pas d'écarter les billets de 5€ trop usés.

### Une qualité en circulation insatisfaisante

Les indicateurs confirment la dégradation de la situation :

- 14,4 % des billets de 5 € en circulation en 2024 sont jugés impropres à la circulation au sens des règles de l'Eurosystème, par exemple parce qu'ils sont trop froissés.
- 35 % des Français jugent la qualité du billet de 5€ en circulation mauvaise.

Malgré un effort important de tri qualitatif et de destruction aux guichets de la Banque de France, la qualité en circulation ne s'améliore pas durablement. Pourquoi ? Parce que le billet de 5 € circule en grande partie en circuit quasi fermé entre commerçants et particuliers, ce qui allonge fortement son délai de retour aux guichets de la Banque de France.

### Un enjeu clé : réduire le délai de retour

La qualité des billets en circulation repose sur deux facteurs : la durée de vie et le délai de retour au tri. Pour le billet de 5 €, le délai de retour constitue le levier principal d'action.

L'enjeu est donc clair : fluidifier les flux pour accélérer le retour des billets vers les circuits de tri, afin d'éliminer plus rapidement les coupures usées.

### Des expérimentations opérationnelles en cours

Dans ce contexte, plusieurs pilotes ont été engagés en lien avec les acteurs de la filière.

### Hauts-de-France : suspension du recyclage du 5€ par les transporteurs de fonds

Un premier levier testé consiste à arrêter le recyclage du 5 € par les transporteurs de fonds pour favoriser leur retour vers la Banque de France pour un tri plus qualitatif et destruction si nécessaire.

Cette expérimentation concerne les régions des Hauts-de-France et d'Ile-de-France et a débuté en janvier 2025, pour les centres-forts Loomis, puis en janvier 2026, pour ceux de Brink's.

Si une amélioration de la qualité du 5€ en circulation a été relevée en Hauts-de-France, les résultats sont timides en Ile-de-France, ce qui peut s'expliquer par un faible recyclage par des acteurs externes de cette coupure dans cette région. De longs mois seront encore nécessaires pour objectiver l'effet de la fin du tri et du recyclage du 5 euros par les transporteurs de fonds.

### **Nouvelle-Aquitaine : deux expérimentations de fluidification**

Un second levier, centré sur la fluidification du circuit du 5 €, est d'inciter les commerçants à restituer leurs billets de 5€ trop usés, en échange de coupures de 5€ de meilleure qualité ou neuves.

- Un groupe de travail a été constitué en Nouvelle-Aquitaine en novembre 2024. Il réunit 2 transporteurs de fonds et également 2 banques locales significatives.
- Une banque s'est montrée particulièrement impliquée et active dans ce projet et étudie la faisabilité d'une mise à disposition au grand public de billets de 5 euros via des distributeurs de billets pilotes. La banque viendrait alors rejoindre la BRED qui est la seule banque à distribuer librement cette coupure dans ses DAB internes en Normandie et Ile-de-France. D'autres banques proposent ce service mais le limitent à leur clientèle de professionnels.

En complément, un projet prévoit de mettre à disposition via des acteurs de proximité de cette même région, une offre de billets de 5€ de bonne qualité. Elle favoriserait ainsi l'accessibilité de cette coupure aux commerçants, et plus largement au grand public et pourrait favoriser le retour des billets de mauvaise qualité auprès de la Banque de France.

### **Un enjeu collectif pour la filière**

Les premiers constats confirment que la gestion du billet de 5 € nécessite une approche spécifique. Plusieurs leviers apparaissent complémentaires :

- limitation du recyclage des billets de faible qualité ;
- amélioration du retour des billets depuis les commerces ;
- adaptation des circuits de distribution et de collecte.

Les expériences menées dans d'autres pays de l'Eurosystème (restriction du recyclage, mise à disposition de billets neufs, incitations à la restitution) montrent également que des solutions existent, à condition d'être adaptées au contexte national.

Les pilotes en cours feront l'objet d'un suivi attentif dans la durée. Leur évaluation permettra de :

- mesurer les gains en qualité ;
- apprécier les impacts opérationnels pour les acteurs ;
- identifier les conditions d'un éventuel déploiement élargi.

#### **À retenir**

- La qualité du billet de 5 € en circulation n'est pas satisfaisante
- Le principal enjeu est de **réduire son délai de retour au tri qualitatif**.
- Des **expérimentations concrètes sont en cours**, reposant sur une mobilisation collective de la filière.

👉 L'amélioration durable de la situation passera par une **action coordonnée des banques, des transporteurs de fonds et des commerçants**.

## Les initiatives du CNMP en matière de robustesse

**Aux côtés d'autres instances multipartites, le Comité national des moyens de paiement (CNMP) est chargé de piloter et de mettre en œuvre la stratégie nationale des moyens de paiement 2025 – 2030. Assurer la robustesse de la filière fiduciaire constitue un objectif prioritaire de ses travaux. Dans ce cadre l'activité de la Task Force Robustesse sera relancée dès cet été avec pour objectif l'actualisation du rapport de référence sur la robustesse du secteur fiduciaire.**



### Le rôle stratégique et critique de la filière fiduciaire

La filière fiduciaire, qui recouvre l'ensemble des activités de production, de transport, de stockage, de distribution et de recyclage des billets et des pièces, constitue un maillon essentiel de l'écosystème des moyens de paiement. En effet, malgré la montée en puissance des paiements électroniques, le numéraire conserve un rôle déterminant comme instrument de continuité des paiements en cas de défaillance des systèmes numériques, outil d'inclusion financière pour certaines populations et valeur refuge en période de crise, traduisant un besoin accru de liquidité immédiate et de sécurité perçue.



### Une première structuration des risques à l'échelle nationale

Consciente de ces enjeux, en 2021, sous l'égide du CNMP, la Banque de France a coordonné avec la place l'élaboration d'un rapport de référence visant à identifier les principaux scénarios de crise susceptibles d'affecter la filière fiduciaire.

Ce travail a permis :

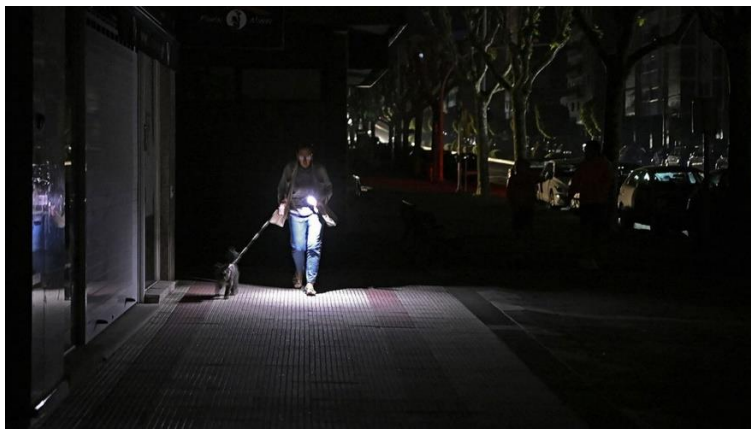
- de dresser une typologie des crises (catastrophes naturelles, crises sanitaires, ruptures logistiques, cyberattaques, crises sociales ou sécuritaires),
- d'analyser leurs impacts potentiels sur la production, la distribution et l'accès au numéraire,
- et de proposer un répertoire d'actions mobilisables pour garantir la continuité de service.

Ce socle commun a constitué une avancée majeure en matière de planification de crise à l'échelle de la Place, en favorisant la coordination entre acteurs publics et privés.

### Des retours d'expérience récents nécessitant une actualisation

Depuis 2021, l'environnement des risques a évolué de manière significative, justifiant une actualisation approfondie du cadre d'analyse et des dispositifs de réponse. Plusieurs événements récents ont contribué à enrichir les retours d'expérience :

- La crise géopolitique majeure liée à la guerre en Ukraine (depuis février 2022) qui a mis en évidence la sensibilité des chaînes d’approvisionnement internationales, l’importance du cash en période d’instabilité et les enjeux de continuité des infrastructures financières en contexte dégradé.
- Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, qui ont constitué un stress test grandeur nature pour la filière fiduciaire, caractérisé par une augmentation localisée et temporaire de la demande en espèces, ainsi que par des contraintes logistiques et sécuritaires fortes.
- Des événements climatiques extrêmes, tels que le cyclone Chido en décembre 2024 ayant affecté l’île de Mayotte, illustrant la vulnérabilité des territoires ultramarins et des zones isolées, notamment en termes d’accès au numéraire et de continuité des services essentiels.
- Une panne énergétique majeure affectant l’Espagne et le Portugal en avril 2025, qui a mis en lumière la dépendance critique des systèmes de paiement électroniques aux infrastructures énergétiques, renforçant le rôle du numéraire comme solution de secours.



Lors du blackout qui a frappé l’Espagne le 28 avril 2025 les espèces ont été durant plusieurs heures le seul moyen de paiement possible.

- Des exercices de gestion de crise d’ampleur, tels que l’exercice Hydros 25 (octobre 2025), ou encore le G7 d’Évian (juin 2026), intégrant des dimensions de sécurité, de coordination interinstitutionnelle.

Ces différents retours d’expérience convergent vers un constat partagé : les crises contemporaines sont multidimensionnelles, simultanées et évolutives, ce qui nécessite des dispositifs de résilience plus souples, plus intégrés et plus réactifs.

### **Vers une actualisation stratégique du dispositif de résilience fiduciaire**

Dans ce contexte, il est apparu nécessaire d’engager, à l’échelle de la Place, une actualisation du rapport de référence de 2021, avec un double objectif : actualiser la cartographie des risques et renforcer et enrichir le répertoire des actions mobilisables. Ces travaux devraient être finalisés pour fin 2027.

### ***Un enjeu central : garantir l’accès aux espèces en toutes circonstances***

**L’objectif stratégique sous-jacent est de s’assurer que la filière fiduciaire française est pleinement en capacité, en toutes circonstances, de garantir l’accès aux espèces sur l’ensemble du territoire. En définitive, la résilience de la filière fiduciaire constitue un élément structurant de la résilience globale du système financier, et, au-delà, un facteur clé de stabilité en période de crise systémique.**

## Pays-Bas : un nouveau cadre législatif pour garantir l'accès aux espèces

**Les Pays-Bas ont adopté, le 19 mai 2026, une loi visant à assurer l'accès de la population aux espèces sur l'ensemble du territoire en imposant des obligations aux banques commerciales et aux transporteurs de fonds (TdF), à travers des objectifs précis de couverture nationale, de disponibilité et de frais associés. Dans un contexte de dématérialisation très avancée des paiements, cette loi vise à préserver l'infrastructure fiduciaire, en tant qu'instrument de résilience en cas de crise.**

Le cas des Pays-Bas fait écho à celui des pays nordiques (Suède, Danemark, Norvège, Finlande), où la digitalisation des paiements est également très aboutie et la part des paiements en espèces est devenue marginale, bien en deçà des niveaux observés dans le reste de la zone euro. Toutefois, malgré ce recul marqué de l'usage du numéraire, les autorités scandinaves ont progressivement réinvesti le sujet des espèces, en adoptant ces dernières années des mesures visant à en garantir l'acceptabilité et l'accessibilité (Voir [Lettre du Fiduciaire n°19](#)). Cette inflexion s'explique notamment par une prise de conscience du rôle des espèces comme levier de résilience des moyens de paiement, dans un contexte de tensions géopolitiques illustrées par la guerre en Ukraine.

Les Pays-Bas semblent aujourd'hui suivre le même chemin que leurs voisins nordiques. Selon l'enquête SPACE (*Study on the payment attitudes of consumers in the euro area*) menée par la BCE en 2022, les espèces ne représentaient que 15 % des paiements en valeur aux Pays-Bas (ce niveau s'est en revanche raffermi en 2024, à 17%, contre 39 % pour le reste de la zone euro). Au cours des dernières années, le réseau d'accès aux espèces néerlandais s'est contracté pour s'organiser de façon centralisée grâce au réseau Geldmaat, issu de la mutualisation des distributeurs automatiques des principales banques. Cette contraction du réseau s'est traduite par un éloignement relatif des points d'accès pour une partie de la population et d'une vigilance accrue concernant la continuité du service. Dans ce contexte, la loi néerlandaise apparaît comme un instrument de sauvegarde de l'infrastructure fiduciaire fixant des seuils d'accessibilité géographique, de disponibilité et encadrant les frais de retrait. Le texte prévoit par exemple que l'infrastructure permette à 99 % de la population néerlandaise de se situer à moins de 5 km d'un point d'accès aux espèces (Voir tableau).

### Principaux objectifs en matière d'accessibilité fixés par la loi néerlandaise

Thématique	Objectif
Couverture nationale	<b>99 %</b> de la population doit pouvoir retirer dans un DAB à moins de <b>5 km</b> .
Disponibilité	Un DAB doit être opérationnel au minimum <b>97,5 %</b> de sa durée d'ouverture.
Frais	<b>Retrait gratuit</b> pour les particuliers et les associations, plafonné à <b>0,66 €</b> par retrait pour les entreprises.
Infrastructure nationale	Au minimum 3 850 points de retrait de billets, soit <b>un point de retrait (DAB) pour 4 000 habitants de plus de 15 ans</b> .

La nouvelle loi inclut également des obligations de transmission d'informations pour les banques commerciales et les TdF néerlandais. Les banques doivent communiquer mensuellement des données relatives à l'état de leurs DAB et fournir un bilan annuel détaillé de l'état général de l'infrastructure des espèces à la Banque Centrale des Pays-Bas (DNB), incluant notamment le détail des frais de retrait appliqués. Les TdF doivent faire état régulièrement des sites qu'ils

desservent, disposer de plans d'action en cas de dysfonctionnement majeur et de perspectives à horizon de six mois. Ils sont notamment tenus de définir des dispositifs opérationnels permettant d'assurer la continuité de la fourniture d'espèces en cas de faillite.

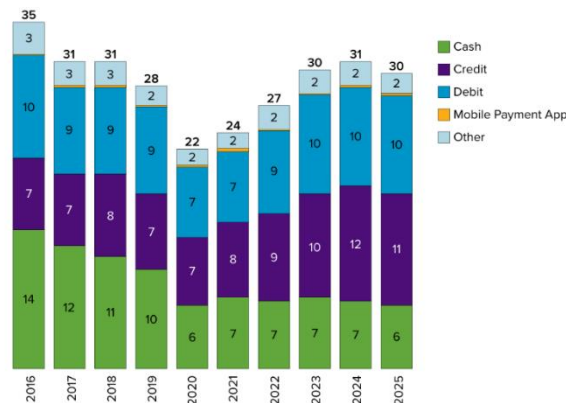
En conclusion, le gouvernement néerlandais cherche à garantir l'accessibilité et la résilience de l'infrastructure des espèces dans un contexte de déclin marqué, à travers un processus législatif structuré. Cette loi sur l'accessibilité s'inscrit ainsi dans un cadre plus large d'encadrement de la monnaie fiduciaire, illustré notamment par l'introduction dans la loi du cours légal des espèces ainsi que, dans une orientation différente, l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2026, d'un plafond de 3 000 € pour les paiements en espèces aux points de vente afin de lutter contre l'économie informelle, alors qu'aucun plafond n'existait auparavant.

## États-Unis : évolution des paiements en espèces

En mai 2026, la FED a publié son étude annuelle sur les moyens de paiement intitulée « Survey and Diary of Consumer Payment Choice ». Il s'agit d'une enquête sur les habitudes de paiement des Américains, comparable à l'étude européenne SPACE (Space on the Payment Attitudes of Consumers in the Euro area). Elles diffèrent cependant (i) par leur fréquence (l'étude américaine est annuelle, tandis que SPACE est biennale) et (ii) par le type de questions (par exemple, l'étude de la FED ne mentionne pas la question de l'accès aux espèces).

À l'instar de la France et de la zone euro, les États-Unis connaissent une baisse de l'usage des espèces dans les paiements en point de vente. En effet, la part des espèces comme moyen de paiement y diminue de façon tendancielle, passant de 40 % des paiements en 2016 à 20 % en 2025. Une évolution comparable est observée en France, où les espèces représentaient 68 % des paiements en point de vente en 2016, contre 43 % en 2024. Toutefois, après un repli marqué lors de la crise sanitaire une certaine stabilisation peut être constatée sur les dernières années en termes de nombre de transactions (cf. graphique 1).

Graphique 1 : Nombre moyen de paiements effectués au point de vente mensuellement



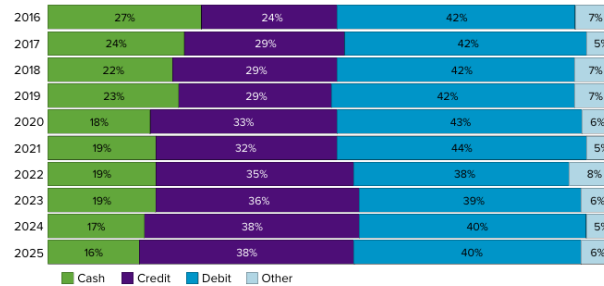
Note: All in-person payments, including bills, purchases and person-to-person (P2P) payments. Figures may not sum due to rounding. ACH payments are not included because they cannot be made in person. "Other" payments include checks, prepaid cards, money orders, traveler's checks and transfers.

Source: Survey and Diary of Consumer Payment Choice.

Un Américain effectue 47 achats par mois dont 30 au point de vente en expliquant qu'aux US les achats au point de vente représentent seulement 64% de l'ensemble des achats contre 73% en France.

Ce déclin s'accompagne d'évolutions dans les préférences déclarées des Américains en matière de moyens de paiement. La part des sondés privilégiant la carte est ainsi passée de 66 % en 2016 à 78 % en 2025. À l'inverse, la préférence pour les espèces a reculé, de 27 % à 16 % sur la même période (cf. graphique 2).

Graphique 2 : Les préférences en moyens de paiement



Cependant, ces préférences ne suffisent pas à elles seules à rendre compte des usages observés des espèces. D'autres facteurs, tels que la localisation des paiements, le type d'achat ou encore le montant des transactions, influencent également leur utilisation. Par exemple, aux États-Unis, les espèces semblent être principalement utilisées pour les transactions de faible montant (inférieur à 25\$) constituant près d'un tiers des paiements, même si leur part tend à diminuer y compris pour ce type d'achat.

Il est intéressant de noter que l'usage des espèces est assez hétérogène entre les groupes socio-démographiques :

Les espèces sont plus souvent utilisées et détenues par les personnes plus âgées. Pour les 55 ans et + elles représentent en moyenne 19 % de leurs paiements, contre 10 % pour les 25-54 ans et 6 % pour les moins de 25 ans. Cette dernière catégorie a d'ailleurs fortement réduit son usage entre 2024 et 2025. Les 55 ans et + détiennent également un montant d'espèces plus élevé sur eux : 104\$ en 2025 contre 47\$ pour les 25-54 ans (et 36\$ pour les 18-24 ans).

À mesure que le revenu augmente, la préférence pour les espèces diminue au profit des cartes. Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'inégalités de revenus marquées : les ménages à faibles revenus utilisent davantage les espèces (17 % des opérations mensuelles de paiement) que les ménages aisés (9 %). Cette différence peut refléter des écarts d'accès aux instruments de paiement et des usages différenciés selon le niveau de revenu.

Les ménages urbains recourent moins aux espèces. Les espèces restent, en effet, nettement plus utilisées en milieu rural (21 % des paiements, contre 12 % pour les urbains). Cette différence s'accompagne d'une préférence marquée pour les espèces dans les zones rurales, contrairement aux zones urbaines. Cette différence peut refléter des écarts d'accès et d'acceptation des moyens de paiement électroniques, ainsi que des habitudes de consommation différenciées entre zones rurales et urbaines aux États-Unis.

Au-delà de leur usage, les espèces restent essentielles comme solution de secours et aussi comme réserve de valeur. Entre 2016 et 2025, la part des Américains détenant des espèces comme réserve de valeur a ainsi augmenté de 20 pp, passant de 25 % en 2016 à 45 % en 2025.

**Les résultats de la FED confirment une diminution tendancielle de l'usage des espèces aux États-Unis, dans une dynamique proche de celle observée en Europe. Pour plus de détails sur les statistiques de la zone euro, vous pouvez vous référer à la Lettre du Fiduciaire n°19 parue en juin 2025. Si les paiements électroniques gagnent du terrain, l'usage des espèces reste significatif et varie selon les profils et les contextes d'achat. Par ailleurs, les espèces conservent un rôle important au-delà des transactions, notamment comme réserve de valeur et solution de secours en cas de crise ou de blackout.**

## Les représentations sur les billets américains : un cas unique ?

**La décision du président américain de signer certaines dénominations en dollars (le 100\$), et d'avoir son effigie sur les possibles billets commémoratifs de 250\$ montrent que la relation entre le pouvoir exécutif et certains symboles forts du design des billets reste étroite. Cette décision interroge sur les us et coutumes dans les autres grands pays démocratiques : de telles pratiques se retrouvent-elles ailleurs ?**

### Le cas américain

Juin 2026 voit l'impression des premiers billets de 100\$ portant la signature de Donald Trump. La signature des billets par un président en exercice est une première aux Etats-Unis. Depuis 1861, les billets de banque portaient jusqu'à présent la signature du ministre des Finances et du trésorier du pays (correspond au Directeur Général du Trésor en France).

Cette innovation dans la signature va être élargie aux autres coupures. Officiellement, il s'agit de commémorer le 250e anniversaire des Etats-Unis.

La signature du ministre des Finances, Scott Bessent, figurera également sur ces billets.

Le 19 mars 2026, une commission fédérale des beaux-arts – dont les membres ont été nommés par l'actuel président américain – a aussi donné son accord à la frappe d'une pièce commémorative en or à l'effigie du président.



Ce cas d'espèce se heurterait à l'interdiction de représenter une personne vivante sur la monnaie, règle héritée d'une loi de 1866 et qui s'applique aussi bien aux pièces qu'aux billets. Une proposition de loi a été déposée en 2025 pour permettre de contourner cette règle. Un palier pourrait encore être franchi avec l'émission de billets de 250\$ à l'effigie du Président Trump. Cette dénomination n'existait pas auparavant et s'il était émis ce billet deviendrait la plus forte dénomination en vigueur aux Etats-Unis. Sa valeur faciale correspondant à l'anniversaire des 250 ans du pays.



### Qui signe les billets de banque dans les autres pays ?

Dans la majorité des pays, les billets sont signés par le gouverneur/président de la banque centrale ou parfois par un deuxième dirigeant de la banque centrale (vice-gouverneur, secrétaire général, trésorier, contrôleur) :

Signataire(s) par pays ou zone géographique	
Zone Euro	Président(e) de la BCE
États-Unis	Secrétaire au Trésor et Trésorier des États-Unis
Japon	Gouverneur de la Banque centrale
Royaume-Uni	Chief Cashier de la Banque d'Angleterre
Suisse	2 membres de la Direction générale de la Banque centrale
Chine	Banque populaire de Chine (pas de signature personnalisée)
Russie	Gouverneur de la Banque centrale
Inde	Gouverneur de la Banque centrale
Brésil	Gouverneur de la Banque centrale et ministre des finances
Afrique du Sud	Gouverneur de la Banque centrale

Mais ils ne sont pas signés par un Président ou un Premier ministre en exercice. Même dans les régimes les plus autoritaires, nous n'avons pas connaissance de cas où les dirigeants politiques signent les billets de banque de leurs pays.

En effet, en principe, les billets ne relèvent pas de l'autorité politique mais de l'autorité monétaire, en cohérence avec l'indépendance monétaire, le fait d'éviter la personnalisation de la devise à des fins politiques et de pouvoir assurer une continuité monétaire, même en cas de changement de gouvernement.

Concernant la représentation sur les billets, il est en revanche courant dans un régime monarchique d'avoir des billets à l'effigie du souverain en exercice. Dans ce cadre, le souverain incarne l'État, l'unité du pays et la stabilité des institutions. Il n'y a a priori pas de situation équivalente dans une république démocratique.

Sur les billets de banque, les figures représentées répondent généralement à une logique symbolique forte. Dans la plupart des pays, il s'agit de personnalités historiques consensuelles, choisies pour leur contribution à la nation : chefs d'État du passé, écrivains, scientifiques, artistes, allégories, etc. Ce choix permet d'incarner l'histoire et les valeurs du pays et le choix se porte presque toujours sur des personnes décédées, afin de garantir une forme de neutralité et de recul historique. C'est d'ailleurs l'une des options que la BCE a retenues pour sa nouvelle gamme de billets « ES3 » (cf Lettre 19 et point intitulé « La BCE a communiqué les deux thèmes finalistes pour la nouvelle gamme de billets (ES3) et sur les motifs envisagés pour illustrer ces thèmes » de cette lettre).

### Évolution de la signature des billets en France

À la création de la Banque de France en 1800, les premiers billets, hérités de la Caisse des comptes courants, comportaient cinq signatures. Deux actionnaires-administrateurs apposaient leur signature au recto, par binômes successifs. À ces signatures s'ajoutaient celles de trois cadres dirigeants : le directeur général au recto, tandis que le caissier général et le contrôleur général signaient au verso.



Au fil des émissions, notamment entre 1805 et 1829, les fonctions des signataires se structurent progressivement autour de trois postes clés : le directeur, le caissier et le contrôleur.



À partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'augmentation des volumes de billets en circulation, ainsi que l'extension du réseau de la Banque (comptoirs puis succursales), entraînent une standardisation accrue des signatures. Les billets comportent alors généralement deux à quatre signataires.

À partir de 1870, l'organisation des signatures se stabilise selon un schéma durable associant le secrétaire général, le caissier général et le contrôleur général.

**Cette situation a perduré jusqu'à la mise en place de l'euro.**

Avec l'introduction de l'euro, cette organisation nationale laisse place à un cadre monétaire commun : chaque billet en circulation porte la signature de l'un des présidents successifs de la Banque centrale européenne (Willem F. Duisenberg, Jean-Claude Trichet, Mario Draghi ou Christine Lagarde), l'ensemble de ces billets conservant pleinement leur cours légal, indépendamment de la signature apposée.

